ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 50168

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer rend attentif le M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au problème récurrent de l'enseignement du français, notre langue, dans les collèges. En 1976, en effet, un élève qui sortait du collège avait reçu 2 800 heures d'enseignement du français depuis son entrée en cours préparatoire. En 2004, l'élève a reçu 800 heures de moins et a donc perdu pour le français, l'équivalent de deux et demi années. C'est comme si, au milieu de son année de cinquième, on le faisait passer en seconde ! On ne peut parler honnêtement de lutte contre l'illettrisme en refusant aux élèves d'aujourd'hui ce qu'on accordait hier à leurs aînés. Aussi demande-t-il si à l'école primaire comme au collège, on ne devrait pas rétablir des horaires d'enseignement de français qui rejoindraient ceux qui avaient permis, il y a trop longtemps déjà, de former des futurs étudiants maîtrisant notre langue, ce qui est hélas loin d'être le cas aujourd'hui.

Texte de la réponse

La diminution de l'horaire d'enseignement du français de 800 heures entre 1976 et 2004 globalise, pour les élèves, les années passées à l'école élémentaire et au collège, ce qui rend difficile des comparaisons précises. L'appréciation sur cette diminution doit prendre en compte les modifications globales des horaires scolaires qui ont eu des répercussions dans tous les domaines disciplinaires. Concernant l'école élémentaire où l'horaire hebdomadaire a été réduit d'une heure depuis 1976, c'est l'arrêté du 25 janvier 2002 qui fixe la répartition du temps d'enseignement au cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) et au cycle des approfondissements (cycle 3). La place consacrée aux apprentissages relevant de la maîtrise du langage et de la langue française est plus importante qu'elle ne l'a jamais été dans les horaires de l'école depuis 1969. Les activités quotidiennes de lecture et d'écriture représentent un horaire minimum de 2 h 30 au cycle 2, soit plus de 12 heures hebdomadaires. Dans ce temps s'inscrivent non seulement les 9 à 10 heures relevant du travail spécifique sur la maîtrise du langage, mais aussi des temps de lecture, de rédaction, de copie... relevant des autres domaines disciplinaires. Il en est de même au cycle 3 où ce domaine transversal compte 13 heures hebdomadaires réparties dans tous les champs disciplinaires, incluant systématiquement 2 heures quotidiennes de lecture et d'écriture. Les programmes de 2002 détaillent les compétences spécifiques à acquérir en matière de langage oral, de lecture, d'écriture, de littérature et d'observation réfléchie de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire). Au collège, l'évolution générale des horaires atteste une diminution de l'horaire hebdomadaire global des élèves. Ainsi, en 1972, en classe de 6e, un élève recevait 27,5 heures alors qu'en 2002 la durée hebdomadaire est de 24,5 heures ou 25 heures auxquelles s'ajoutent 2 heures d'aide au travail personnel. Une baisse semblable de l'horaire hebdomadaire se constate pour les autres niveaux. La diminution du temps de travail hebdomadaire a une incidence sur les horaires disciplinaires. En 2002, l'horaire de français ensixième est de 4 heures en classe entière, complétées par une heure en groupes à effectifs allégés. En cinquième et en quatrième, il s'agit de 4 heures en classe entière auxquelles peut s'ajouter une heure d'itinéraire de découverte. En troisième, l'horaire est fixé à 4,5 heures depuis 1985 et l'arrêté du 26 décembre 1996 l'a maintenu à ce niveau. Il est en outre rappelé que si le français est instauré en discipline à partir du collège, l'attention accordée à la correction de la langue doit être effective dans l'ensemble des enseignements : tous manient la langue et

concourent à son apprentissage. Le français tient ainsi très légitimement une place centrale dans l'éducation des jeunes et la formation de leur culture. Enfin, la circulaire n° 2004-168 du 20 septembre 2004 sur l'enseignement du français au collège rappelle que le développement de la maîtrise du français constitue un objectif central pour la réussite des élèves. Il convient notamment d'insister, à l'écrit comme à l'oral, sur l'importance des exercices fondamentaux favorisant un effort personnel et répété des élèves, tels que la récitation, la dictée et la rédaction.

Données clés

Auteur : M. Francis Hillmeyer
Circonscription : Haut-Rhin (6e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50168
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8581
Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1064